



**Comité de promotion et de développement
des marchés**

16^e réunion

19 septembre 2018 (17h00)

Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

1. **Ordre du jour – à adopter** PM-57/18 Rev. 1
2. **Rapport de la réunion du 11 avril 2018 – à examiner, et le cas échéant, à approuver** [PM-56/18](#)
3. **Promotion de la consommation – à examiner**
- 3.1 **Journée internationale du Café** verbal

Les Membres recevront un exposé sur la campagne 2018 de la Journée internationale du Café qui, en célébrant le rôle de la femme dans la chaîne de valeur du café cette année, est destinée à promouvoir la consommation de café.

Les Membres seront invités à partager les activités qu'ils ont prévues au niveau national pour soutenir la Journée internationale du Café 2018.

- 3.2 **Café colombien : Différenciation, Différenciation, Différenciation** verbal

M. Juan Esteban Ordúz, Président de la Fédération colombienne du café fera un exposé sur les efforts déployés pour promouvoir la consommation du café colombien.

**3.3 Atelier de vulgarisation sur le café et la santé : avril 2018, [PM-58/18](#)
Mexique**

Les Membres seront invités à examiner les résultats de l'atelier de vulgarisation sur le café et la santé tenu dans le cadre de la 121^e session du Conseil international du Café le 10 avril 2018 au Mexique, et de s'accorder sur les actions pertinentes à entreprendre.

4. Tirer parti de la technologie pour relier les producteurs et les torréfacteurs – à examiner verbal

M. Raphael Studer, co-fondateur d'Algrano, fera une présentation sur la plate-forme en ligne d'Algrano visant à permettre aux torréfacteurs et aux producteurs de se connaître, d'interagir et d'acheter/vendre du café vert.

5. Questions diverses – à examiner verbal

6. Date de la prochaine réunion – à noter verbal

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra à Nairobi (Kenya), pendant la 123^e session du Conseil.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Mandat du Comité de promotion et de développement des marchés (Annexe IV)
Mandat du Groupe directeur de la promotion (Annexe IX)